CIAFT

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

LISTE DES RESSOURCES UTILES

Pour les travailleuses en coiffure et en esthétique

Ressources en santé, harcèlement et violences

Obtenir de l'aide, de l'accompagnement ou de l'information (par un organisme)

Au bas de l'échelle (ABE)

Droits du travail – information juridique

☎ 514 270-7878
@ service@aubasdelechelle.ca
https://www.aubasdelechelle.ca

Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement au travail (GAIHST)

Harcèlement – accompagnement

☎ 514 526-0789
@ info@gaihst.qc.ca
https://gaihst.qc.ca

Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM)

Accidents du travail - maladies professionnelles – accompagnement et information juridique

☎ 514 527-3661
@ info@uttam.quebec
https://uttam.quebec

Action travail des femmes (ATF)

Discrimination – femmes – accompagnement

☎ 514 768-7233
https://atfquebec.ca

Centre des travailleurs et des travailleuses immigrants (IWC-CTI)

Immigration – information juridique

☎ 514 342-2111
@ info@iwc-cti.ca
https://iwc-cti.org/fr

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Droits du travail – équité salariale – harcèlement

☎ 833 381-3955
@ info@ciaft.qc.ca
https://ciaft.qc.ca/25/ligne-telephonique

Visitez la plateforme d'information et de formation sur le harcèlement sexuel « **Travailleuses averties** »
https://travailleuses-averties.ca/

Obtenir un accompagnement juridique (avocat à faible coût ou gratuit)

Aide juridique (gratuit ou faible coût)

Admissibilité selon votre situation financière : contactez le bureau d'aide juridique le plus près.

https://www.csj.qc.ca/commission-des-services-juridiques/nous-joindre/bureaux-d-aide-juridique/fr
☎ Centre communautaire juridique
Montréal : 514 864-2111
Québec : 418 643-4167

Juripop

Harcèlement sexuel – services juridiques gratuit

☎ 1-855-587-4767
@ info@juripop.org
https://airtable.com/appNypXYH1GRWeWya/pagxKM83MybdxZi5n/form

Déposer une plainte

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Normes du travail (salaire, congés, etc.), harcèlement, équité salariale et santé et sécurité au travail (accident, maladie professionnelle, etc.)

- 1-844-838-0808
- https://www.cnesst.gouv.qc.ca
- Déposer une plainte (jusqu'à 2 ans pour harcèlement) : https://servicesenligne.cnesst.gouv.qc.ca/plainteCNESST

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Discrimination ou harcèlement fondés sur un motif protégé par la Charte des droits et libertés de la personne (ex. sexe, origine, handicap, etc.)

- 1-800-361-6477
- www.cdpdj.qc.ca
- Déposer une plainte (jusqu'à 3 ans) : https://plainte.cdpdj.qc.ca/fr

Quelques droits et obligations importantes à connaître

Éducaloi

Information simple et accessible sur les droits

- https://educaloi.qc.ca/

Info-Justice

Informations sur nos droits

- Montréal - Info Justice

Harcèlement au travail

Les employeurs doivent prévenir et faire cesser le harcèlement psychologique au travail, y compris lorsqu'il provient de la clientèle ou de fournisseurs. Depuis 2019, une politique de prévention du harcèlement et de traitement des plaintes est obligatoire.

- Outils : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/milieu-travail-sain/harcelement-au-travail

Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail

La Loi 27 prévoit de nouvelles obligations, notamment l'identification des risques physiques et psychosociaux et la mise en place de mesures de prévention, par l'entremise d'un programme de prévention ou d'un plan d'action.

- Outil d'identification des risques : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/sante-securite-travail-pour-tous/demarche-prevention/outil-didentification-risques

Travailleuses autonomes : protections et couverture

Les travailleuses autonomes ne sont pas automatiquement couvertes en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Une protection volontaire est possible, avec cotisation requise.

- Prestation CNESST : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/demarches-formulaires/employeurs/assurance-sante-securite-travail/types-protection/protection-personnelle

Certaines prestations spéciales de l'assurance-emploi (maladie, maternité, proches aidant·es, etc.) sont aussi accessibles aux travailleuses autonomes qui cotisent au régime.

- https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-sb-autonomes.html

Besoin de parler ou d'aide psychosociale

Info-Social 811

Soutien psychosocial – écoute - référence

811 (option 2)

- https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811

Ordre des psychologues

Pour chercher un·e psychologue

- https://www.ordrepsy.qc.ca/

CIAFT Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail